



Certificat d'affichage

Nous soussignés, Maire de la Commune d'ARS SUR MOSELLE, certifions que dans le cadre de la procédure d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire nécessaires à l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking et aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux sur le territoire de la commune d'Ars-sur-Moselle, 5 notifications de l'avis d'ouverture desdites enquêtes ont été affichées dans les locaux de la Mairie d'ARS SUR MOSELLE à compter du 29 septembre 2016 et ce pendant toute la durée de l'enquête soit du 19 octobre 2016 au 7 novembre 2016 conformément aux dispositions en vigueur et devant l'impossibilité de prendre contact avec les personnes citées ci-dessous :

- Madame NOTAR née MARCHAL Marie Céline
- Monsieur NOTAR Jean
- Madame STEFFES née WEBER Anne Marie
- Monsieur STEFFES Nicolas
- Monsieur SIRJEAN Denis

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire - Enquêteur



Le Maire

Bruno VALDEVIT



## Certificat d'affichage

Nous soussignés, Maire de la Commune d'ARS SUR MOSELLE, certifions que dans le cadre de la procédure d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire nécessaires à l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking et aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux sur le territoire de la commune d'Ars-sur-Moselle, 1 notification de l'avis d'ouverture desdites enquêtes a été affichée dans les locaux de la Mairie d'ARS SUR MOSELLE à compter du 11 octobre 2016 et ce pendant toute la durée de l'enquête soit du 19 octobre 2016 au 7 novembre 2016 conformément aux dispositions en vigueur et devant l'impossibilité de prendre contact avec :

- Monsieur FICHTER Guillaume



Le Maire

Bruno VALDEVIT

**Nicole FRIEDRICH**  
Commissaire - Enquêteur



## Certificat d'affichage

Nous soussignés, Maire de la Commune d'ARS SUR MOSELLE, certifions que dans le cadre de la procédure d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire nécessaires à l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking et aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux sur le territoire de la commune d'Ars-sur-Moselle, 2 notifications de l'avis d'ouverture desdites enquêtes ont été affichées dans les locaux de la Mairie d'ARS SUR MOSELLE à compter du 14 octobre 2016 et ce pendant toute la durée de l'enquête soit du 19 octobre 2016 au 7 novembre 2016 conformément aux dispositions en vigueur et devant l'impossibilité de prendre contact avec les personnes citées ci-dessous :

- Monsieur GAMEL Pierre
- Madame GAMEL née ROBERT Marie



Le Maire

Bruno VALDEVIT

*Nicole FRIEDRICH*  
Commissaire - Enquêteur

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

ANNEXE 6

## Enquête relative à :

la déclaration d'utilité publique sur le projet  
d'élargissement de la rue des Forges et Boulaménas  
avec création d'un parking et aménagement d'un  
espace vert et d'une aire de jeux sur le territoire  
de la commune de ARS SUR MOSELLE

En exécution de l'arrêté du N° 2016 -DLP- BUPE- 212 du 09/09/2016  
de Monsieur le préfet de la Moselle

je, soussigné(e), M Nicole FRIEDRICH Commissaire-Enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 6 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

20 jours , du 19/10/2016 au 7/11/2016  
les mercredi 19 octobre de 8 h à 10h et de à  
lundi 7 novembre de à et de 15h à 17h  
de à et de à  
de à et de à

les observations du public.

A ARS SUR MOSELLE

signature

le 19/10/2016

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

## Première journée :

le 19 octobre 2016 de 8h à 10h et de à

1 - Observations de M<sup>(1)</sup> Permanence du Commissaire-Enquêteur

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

Visite de Monsieur MARCHETTI Marcel  
sans intervention.

fin de la permanence à 10h

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

(1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre  
ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

le 7 novembre 2016 de 15h à 17h.

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

Permanence du Commissaire-Enquêteur

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

Unité de Monsieur BURLET Alphonse  
consultation du dossier  
sans intervention.

fin de la permanence à 17h

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



## Enquête relative à parcelaire

sur le projet d'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking et aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux sur le territoire de la commune de ARS-SUR-MOSELLE.

En exécution de l'arrêté du n° 2016 - DLP - BUPE - 212 du 03/03/2016

de Monsieur le préfet de la Moselle

je, soussigné(e), Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire de la commune d'Ars-sur-Moselle

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 11 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

20 jours, du 19 octobre 2016 au 7 novembre 2016

les mercredi 19 octobre 2016 de 8h00 à 10h00 et de à

lundi 7 novembre 2016 de 15h00 à 17h00 et de à

de à et de à

de à et de à

les observations du public.

A ARS-SUR-MOSELLE

le 19 octobre 2016

signature



Le Maire,  
Bruno VALDEVIT

## Première journée :

le 19 octobre 2016 de 8h à 10h et de à

1 - Observations de M<sup>(1)</sup> Permanence du Commissaire-Enquêteur

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

Aucune visite, aucune intervention  
à ce jour

fin de la permanence à 10h

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

Le 7 novembre 2016 de 15h à 17h

Permanence du Commissaire - Enquêteur

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

Visite de Monsieur BURLET Adolphe

Fin de la permanence à 17h

Nicole FRIEDRICH  
Commissaire-Enquêteur

**VILLE  
D'ARS-SUR-MOSELLE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Moselle  
Chef lieu de canton



Annexe 7

**ATTESTATION**

Nous soussignés Bruno VALDEVIT, Maire de la Commune d'Ars-sur-Moselle, attestons que par délibération du 8 juillet 2016 le Conseil Municipal a accepté dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique, rue des Forges et Boulonneries l'acquisition de gré à gré de la parcelle cadastrée section 5 n°133 de 2a 73ca au prix de 10 920 euros, auprès de Madame Céline MESSAOUDI née SIRJEAN, nue propriétaire et Madame Monique SIRJEAN née PIERRE, usufruitière.

Comme il a été décidé, l'acte administratif en date du 2 novembre 2016 est en cours de traitement entre la commune et les consorts SIRJEAN.

Fait à Ars-sur-Moselle,  
Le 8 novembre 2016

Le Maire,  
Bruno VALDEVIT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE METZ  
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ  
BUREAU FONCIER DE METZ

ville d'ARS SUR MOSELLE /  
Place Franklin Roosevelt  
57130 ARS SUR MOSELLE

Nos références : COP/MET/2016/002874  
Date de dépôt : 13/04/2016  
Demandeur : ville d'ARS SUR MOSELLE /  
Vos références :



Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la copie du Livre Foncier correspondant à votre demande et portant sur les éléments rappelés ci-dessous :

DROITS IMMOBILIERS concernant les immeubles suivants:

Commune	Désignation	Partie EIC	Lot
ARS-SUR-MOSELLE	S 5 N° 0135		

Requête(s) en cours (sous réserve de consultation du registre des dépôts) : Néant

Aménagement(s) Foncier(s) en cours (sous réserve de consultation du registre des dépôts) : Néant

Copie certifiée conforme  
A METZ, le 13/04/2016  
Le greffier du livre foncier  
JOSETTE VAIMBOIS



Etat des inscriptions conforme à la base de données à la date du 13/04/2016 à 14h12

*Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et celui de rectification des données restituées s'exercent auprès du juge du livre foncier compétent.*

*Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, les informations restituées comportant des données à caractère personnel, celles-ci ne peuvent être réutilisées sans anonymisation ou consentement des personnes intéressées.*



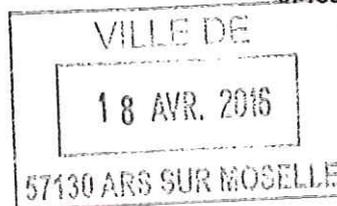
Annexe 8

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**COUR D'APPEL DE METZ  
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ  
BUREAU FONCIER DE METZ**

ville d'ARS SUR MOSELLE /  
Place Franklin Roosevelt  
57130 ARS SUR MOSELLE

Nos références : COP/MET/2016/002874  
Date de dépôt : 13/04/2016  
Demandeur : ville d'ARS SUR MOSELLE /  
Vos références :



Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la copie du Livre Foncier correspondant à votre demande et portant sur les éléments rappelés ci-dessous :

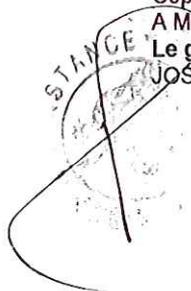
DROITS IMMOBILIERS concernant les immeubles suivants:

Commune	Désignation	Partie EIC	Lot
ARS-SUR-MOSELLE	S 5 N° 0135		

Requête(s) en cours (sous réserve de consultation du registre des dépôts) : Néant

Aménagement(s) Foncier(s) en cours (sous réserve de consultation du registre des dépôts) : Néant

Copie certifiée conforme  
A METZ, le 13/04/2016  
Le greffier du livre foncier  
JOSETTE VAIMBOIS



Etat des inscriptions conforme à la base de données à la date du 13/04/2016 à 14h12

*Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et celui de rectification des données restituées s'exercent auprès du juge du livre foncier compétent.*

*Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, les informations restituées comportant des données à caractère personnel, celles-ci ne peuvent être réutilisées sans anonymisation ou consentement des personnes intéressées.*

**LISTE DES IMMEUBLES ET TITULAIRES DE DROITS**

**IMMEUBLE 1 / 1**

**Parcelle**

Numéro AMALFI : I2006MET019780C

Désignation cadastrale : ARS-SUR-MOSELLE S 5 N° 0135

Contenance LF : 00ha04a82ca

Nature de culture : VERGERS

Bâti : Non

Adresse : CHEMIN SAINT VINCENT

Contenance cadastre : 00ha04a82ca

Eliminée : Non

Issue d'un aménagement foncier : Non

Créé(e) par Migration V1 déposée le 21/02/2006 et signée le 21/02/2006 (annexe: ARS-SUR-MOSELLE)

Servitude(s) : Néant

Indivision(s) forcée(s) : Néant

Mention(s) sur Immeuble : Néant

**TITULAIRE 1 / 2**

**Personne physique**

Numéro AMALFI : P2006MET016179C

Nom patronymique : ROBERT

Prénoms : Marie

Date de naissance : 01/01/0001

Lieu de naissance :

Conjoint : GAMEL Pierre

Adresse du domicile : Ars s/Moselle

Créé(e) par Migration V1 déposée le 21/02/2006 et signée le 21/02/2006

Mention(s) sur personne : Néant

**Droit**

Numéro AMALFI : Q1921MET000048C

Type : Propriété

Quote part : 1/2

Mode d'acquisition : Dessaisine-Saisine

Créé(e) par Migration V1 déposée le 24/10/1921 et signée le 24/10/1921 (annexe: ARS-SUR-MOSELLE/126/1921)

Charge(s) : Néant

Rang(s) : Néant

Mention(s) sur droit : Néant

**TITULAIRE 2 / 2**

**Personne physique**

Numéro AMALFI : P2006MET016180C

Nom patronymique : GAMEL

Prénoms : Pierre

Date de naissance : 01/01/0001

Lieu de naissance :

Adresse du domicile : Ars s/Moselle

Créé(e) par Migration V1 déposée le 21/02/2006 et signée le 21/02/2006

Mention(s) sur personne : Néant

**Droit**

Numéro AMALFI : Q1921MET000054C

Type : Propriété

Quote part : 1/2

Mode d'acquisition : Dessaisine-Saisine

Créé(e) par Migration V1 déposée le 24/10/1921 et signée le 24/10/1921 (annexe: ARS-SUR-MOSELLE/126/1921)

Charge(s) : Néant

Rang(s) : Néant

Mention(s) sur droit : Néant

**LISTE DES HYPOTHÈQUES ET AUTRES CHARGES**

Néant

**LISTE DES RANGS**

Néant

**LISTE DES SERVITUDES**

Néant

**LISTE DES INDIVISIONS FORCEES**

Néant

**LISTE DES MENTIONS SUR DROIT**

Néant

**LISTE DES MENTIONS SUR IMMEUBLE**

Néant

**LISTE DES MENTIONS SUR PERSONNE**

Néant

**IMMEUBLE 3 / 3****Parcelle**

Numéro AMALFI : I2006MET010360C

Désignation cadastrale : ARS-SUR-MOSELLE S 5 N° 0136

Contenance LF : 00ha02a77ca

Nature de culture : JARDINS

Bâti : Non

Adresse : CHEMIN SAINT VINCENT

Contenance cadastre : 00ha02a77ca

Éliminée : Non

Issue d'un aménagement foncier : Non

Créé(e) par Migration V1 déposée le 21/02/2006 et signée le 21/02/2006 (annexe: ARS-SUR-MOSELLE)

Servitude(s) : Néant

Indivision(s) forcée(s) : Néant

Mention(s) sur immeuble : Néant

**TITULAIRE 1 / 1****Epoux**

Numéro AMALFI : P2006MET008326C

Régime matrimonial : Communauté de biens

Personne 1 : Personne physique

Nom patronymique : NOTAR

Prénoms : Jean

Date de naissance : 01/01/0001

Lieu de naissance :

Personne 2 : Personne physique

Nom patronymique : MARCHAL

Prénoms : Marie

Date de naissance : 01/01/0001

Lieu de naissance :

Créé(e) par Migration V1 déposée le 21/02/2006 et signée le 21/02/2006

Mention(s) sur personne : Néant

**Droit**

Numéro AMALFI : Q1923MET000023C

Type : Propriété

Mode d'acquisition : dessaisine-saisine

Créé(e) par Migration V1 déposée le 12/09/1923 et signée le 12/09/1923 (annexe: ARS-SUR-MOSELLE/101/1923)

Charge(s) : Néant

Rang(s) : Néant

Mention(s) sur droit : Néant

**LISTE DES HYPOTHÈQUES ET AUTRES CHARGES**

Néant

**LISTE DES RANGS**

Néant

**LISTE DES SERVITUDES**

Néant

**LISTE DES INDIVISIONS FORCÉES**

Néant

**LISTE DES MENTIONS SUR DROIT**

Néant

**LISTE DES MENTIONS SUR IMMEUBLE**

Néant

**LISTE DES MENTIONS SUR PERSONNE**

Néant

**VILLE  
D'ARS-SUR-MOSELLE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Moselle  
Chef lieu de canton



Annexe 9

Ars-sur-Moselle, le 22 septembre 2016

Monsieur FICHTER Guillaume  
4 rue des Haies  
57130 ARS SUR MOSELLE

N/Réf. : PM/CD

Objet : Projet d'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking, aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux sur le territoire de la commune d'Ars-sur-Moselle

Notification de l'avis d'ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet

PJ : Avis d'ouverture d'enquêtes – Arrêté préfectoral n°2016-DLP-BUPE-212 du 09.09.2016

Monsieur,

Je vous adresse ci-joint, pour valoir notification, conformément aux dispositions de l'article L311-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique l'avis d'ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet visé en objet.

A ce titre, je porte à votre connaissance que, selon les dispositions de l'article R131-6 du Code précité un dossier a été déposé à la mairie d'Ars-sur-Moselle. Vous aurez la possibilité de le consulter sur place lors de cette enquête, pendant les heures d'ouverture des bureaux de la mairie et de consigner vos observations dans le registre d'enquête ouverts à cette fin.

Je vous rappelle ci-après les dispositions des articles L311-1, L311-2, L311-3 du Code précité qui stipule que :

Article L311-1 :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

Article L311-2 :

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes ».

Article L311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

Je vous prie de croire, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,  
Bruno VALDEVIT

Mme Solange BOURGEOIS née FICHTER  
14 rue Jean Moulin  
57130 ARS SUR MOSELLE

Le 27 mai 2015



Monsieur Marcel MARCHETTI

124, rue Clémenceau

57130 ARS SUR MOSELLE

Annexe 10

Monsieur,

Madame SIRJEAN vient de m'aviser que vous souhaitez cultiver le jardin  
situé Chemin Saint Vincent à Ars.

Par la présente, je vous autorise, ainsi que ma famille, à le cultiver.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments  
distingués.